

COMMUNIQUE DE PRESSE

Mont-de-Marsan, le 08 avril 2024

Le département des Landes est placé en vigilance météorologique jaune à enjeu de sécurité «orages forts à localement violents» , à compter du lundi 08 avril, 16h00

Le département des Landes est placé en vigilance météorologique jaune à enjeu de sécurité pour le phénomène « orages forts » à compter du lundi 08 avril à 16h00.

Une dégradation orageuse se met en place en cours d'après-midi sur le sud de la région. Les orages sont localement forts, s'accompagnant d'une forte activité électrique, parfois de chutes de grêle, de fortes intensités pluvieuses (10 à 20 mm/h, localement plus) et de fortes rafales de vent de 70 à 80 km/h, voire localement 90 à 100 km/h. Ces orages circulent rapidement et évacuent la zone en 1^{re} partie de nuit.

Conseils de comportement à adopter :

- Je me tiens informé auprès des autorités ;
- Je m'abrite dans un bâtiment en dur ;
- Je protège ma maison et les biens exposés au vent. Je limite mes déplacements ;
- Je prends garde aux chutes d'arbres et d'objets ;
- Je n'interviens pas sur les toits ;
- J'évite d'utiliser mon téléphone et les appareils électriques. J'installe les groupes électrogènes à l'extérieur de la maison.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez consulter le site Météo France à l'adresse suivante : <https://vigilance.meteofrance.fr/fr/landes>

Cabinet de la préfète des Landes
Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle
Loïc Marzin – 05 58 06 72 49 / 07 89 05 11 72 / 06 32 63 68 82
Cécile Baudisson – 05 58 06 58 14 / 06 81 36 25 24

24 Rue Victor Hugo, 40021
Mont-de-Marsan

 pref-communication@landes.gouv.fr

 <https://www.landes.gouv.fr/>

Suivez-nous sur :

